

2023

Bilan d'activité

Le mot du président



Jean-Pierre ENJALBERT
Président du SIARE

Tout au long de l'année 2023, nous avons oeuvré afin de protéger l'eau : un bien commun particulièrement fragile et menacé aujourd'hui. En lien avec nos différentes compétences, nous avons pu finaliser des projets d'envergure et en amorcer de nouveaux. Que ce soit pour garantir une gestion efficace des réseaux d'assainissement, un meilleur encadrement des pollutions, assurer une protection pérenne des milieux aquatiques et une prévention durable des risques d'inondation, nous avons fait notre maximum pour remplir notre mission de service public.

Bien sûr, nous n'agissons pas seuls. Nous sommes en étroite collaboration avec les communes, communautés d'agglomération et autres acteurs locaux. Les entreprises et les particuliers sont également parties prenantes. L'eau concerne tout le monde et chacun a son rôle à jouer. C'est d'ailleurs pour cette raison que le SIARE attache une grande importance à la sensibilisation et à la diffusion de bonnes pratiques, notamment via des ateliers pédagogiques dans les écoles ou en allant directement à votre rencontre lors des manifestations communales. Cette dimension sera bientôt renforcée avec la création d'une Maison de l'Eau. Ce bâtiment a vocation à devenir un lieu ressource pour toutes les personnes qui participent et œuvrent, de près ou de loin, à la préservation de l'eau.

Préserver nos ressources en eau passe aussi par la protection de l'environnement, c'est pourquoi il nous paraissait essentiel de devoir développer un nouveau Schéma Directeur d'Assainissement (SDA). Ce document stratégique permettra de répondre aux futurs grands enjeux de nos sociétés et de planifier des actions fortes pour les 10 prochaines années. Au-delà de l'aspect réglementaire, nous avons souhaité l'enrichir d'une véritable dimension écologique en faveur de la biodiversité.

Une nouvelle page s'ouvre pour notre syndicat technique. De grands défis nous attendent... Si agir pour la préservation de l'eau en fait partie, n'oublions pas que nos ambitions sont plus larges : désimperméabilisation et revégétalisation des villes, lutte contre les îlots de chaleur, aménagement d'une trame verte et bleue, etc. Bref, redonner une place primordiale à la nature dans nos projets. Nous n'avons plus le choix face au changement climatique. Son impact se fait pleinement ressentir, par exemple les inondations ou les épisodes de sécheresse sont de plus en plus fréquents et intenses. Notre territoire doit s'adapter, sa résilience aussi. En tant qu'acteur de l'eau, nous avons pour mission de répondre dès maintenant à l'ensemble de ces problématiques par des actions concrètes.

Très bonne lecture.



Sommaire

01

Nous sommes un service public essentiel p 06

02

Nous assurons le bon fonctionnement des réseaux publics d'eaux usées et pluviales p 10

03

Nous prenons soin des milieux aquatiques et humides p 14

04

Nous œuvrons pour préserver la qualité de l'eau p 18

05

Nous agissons pour prévenir les risques d'inondation p 22

06

Nous sensibilisons à la protection de l'eau p 26

Fonctionnement p 30

Lexique p 31

01

Nous sommes un service public essentiel



Notre territoire

Le SIARE est un acteur incontournable de la gestion des eaux.



355 000
habitants

11 183
hectares

5 bassins
versants

26 Communes et 03 EPCI
(établissements publics de coopération intercommunale)
17 Communes couvertes par le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

8 cours d'eau principaux
le ru du Vieux-moutier, le ru du Montubois, le ru de Bessancourt, le ru de Liesse, le ru d'Enghien, le ru d'Andilly, le ru du Grand Gril, le ru des Haras



30 km à ciel ouvert et 10 km sont enfouis
58 km de berges

233 km
de canalisations

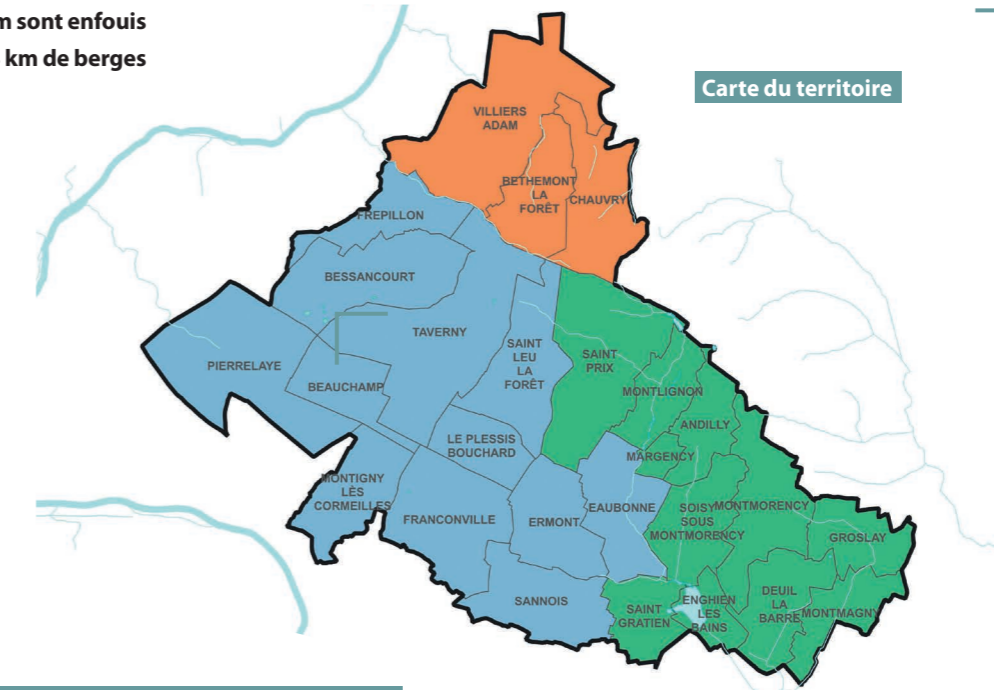


175 km de canalisations de transport d'eaux usées et d'eaux pluviales
58 km de canalisations de collecte (à Bessancourt et Saint-Prix)

23 bassins
de retenue



une capacité de stockage de **490 000 m³ d'eau de pluie**



Le territoire du SIARE est **majoritairement urbain** mais comporte :

- 1 secteur rural et agricole
- 2 réserves biologiques

La forêt de Montmorency, classée forêt de protection

5 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Le lac d'Enghien-les-Bains, station thermale unique dans la région (43 ha)

Administratif

- Territoire du SIARE
- Communes adhérentes au SIARE et leurs intercommunalités
- CA Val Paris
- CA Plaine Vallée
- CC de la vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Hydrographies

- Cours d'eau
- Navigables
- Non navigables
- Plans d'eau

Différents enjeux se croisent



Pollution de l'eau



Ruissellement des eaux de pluie



Risque d'inondation



Biodiversité en danger

Face à ces problématiques, le SIARE agit de manière concrète pour rendre notre territoire plus résilient.

Notre gouvernance

52 délégués (+ 52 suppléants) composent le comité syndical, soit 2 représentants par commune.

Parmi eux, 15 font partie du bureau syndical. Les élus sont garants de nos missions de service public, au bénéfice de tous, dans une logique de solidarité de bassin versant.

En 2023
5 réunions
 du comité syndical
 37 délibérations

10 réunions
 du bureau syndical
 48 délibérations

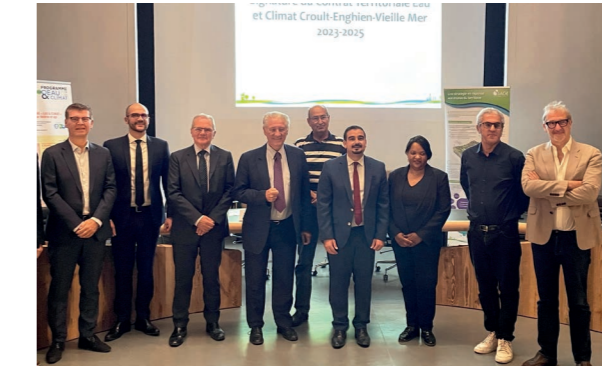
Le Président a signé
36 décisions



Retour en images sur les temps forts de 2023

Le 21 septembre 2023

Signature du Contrat Territorial Eau & Climat Croult-Engchien-Vieille Mer 2023-2025



Le 25 septembre 2023

Inauguration du bassin du Moutier à Deuil-La-Barre.



Le 07 novembre 2023

Inauguration du site des Cressonnières à Saint-Gratien.



Chiffres clés de l'année

Budget annuel consommé
34 M €

2 opérations d'envergure
 se sont achevées en 2023 :

Création du bassin de stockage enterré du Moutier à Deuil-la-Barre :

20,5 M €*

Réaménagement du site des Cressonnières à Saint-Gratien :

10,16 M €*

*estimation du coût en fin d'opération TTC

Nos équipes

Une diversité de métiers : 35 collaborateurs répartis en trois pôles agissent au quotidien pour garantir la salubrité publique, préserver l'environnement et notre cadre de vie.



La Direction générale

Le service Communication

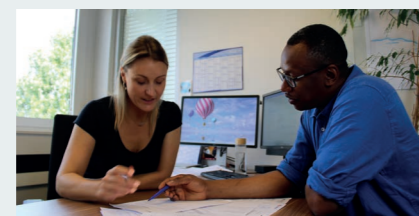
Le pôle Technique

Service Exploitation et Réseaux communaux + Bureau d'Etudes et Travaux + Service Ressources numériques



Le pôle Administratif

Cellule d'assistance administrative et technique + Service Juridique + Service Finances + Service Ressources Humaines



Le pôle Environnement et Milieux Aquatiques



Notre équipe pluridisciplinaire est composée d'ingénieurs, de techniciens, d'agents administratifs et de terrain. En 2023, nous avons également accueilli un apprenti en licence professionnelle Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement, parcours Ressources et qualité de l'eau.

02

Nous assurons le bon fonctionnement des réseaux publics d'eaux usées et pluviales

Le SIARE a pour mission la collecte (pour les villes de Bessancourt, Béthemont-la-Forêt, Chauvry et Saint-Prix) et le transport des eaux usées et pluviales. Cela représente près de 233 km de canalisations à entretenir, dont 44 km de réseau unitaire, 87 km de réseau d'eaux usées et 102 km de réseau d'eaux pluviales. L'ensemble forme un maillage souterrain essentiel pour évacuer les eaux usées vers une station d'épuration et les eaux pluviales vers le milieu naturel. Un service public essentiel pour garantir la salubrité publique et respecter le bon état écologique des milieux aquatiques.

Un entretien régulier

Avec le temps, les réseaux d'assainissement subissent des dégradations qui perturbent le libre écoulement des eaux. Les fissures, l'encrassement ou les obstructions sont autant de problématiques auxquelles sont confrontées nos équipes. C'est pourquoi nous surveillons, nettoyons et parfois intervenons en urgence, pour assurer un service optimal aux usagers de notre territoire.

Surveiller



6 087 m linéaires de canalisations ont été inspectés par ITV (Inspection Télévisée).

Cette année encore, l'ensemble des réseaux ainsi que certains ouvrages particuliers ont fait l'objet d'un contrôle régulier. Une visite hebdomadaire des bassins de retenue et des ouvrages sensibles est organisée avec un contrôle renforcé après chaque épisode pluvieux.

Les réseaux sont également surveillés grâce à un système d'auto-surveillance qui fait remonter en temps réel des informations comme le débit, la hauteur d'eau et la vitesse (voir page 23).



Nettoyer

Pour éviter toutes sortes d'aléas, un nettoyage préventif est planifié plusieurs fois par an.

Le curage

Le curage est un processus de nettoyage en profondeur qui vise à éliminer les dépôts et les obstructions accumulés à l'intérieur des canalisations.



59 993 m linéaires de canalisations ont été curés en 2023 :

45 629 m linéaires programmés à l'avance

14 364 m linéaires à la suite d'inspections ponctuelles



Zoom sur... Les « points noirs » du réseau

21 tronçons ayant des spécificités (pente faible ou nulle, changement de forme des canalisations, contrainte hydraulique, mise en charge importante par temps de pluie, etc.) causent des problèmes d'écoulement et nécessitent un nettoyage plus fréquent. **Près de 8 300 mètres linéaires ont ainsi été curés 2 fois en prévention.**

Parmi les ouvrages particuliers, plusieurs opérations de nettoyage ont été organisées.

- En tenant compte du taux de remplissage des ouvrages de décantation, **1 à 2 curages** ont été réalisés et près de **3 343 m³** de dépôts ont été prélevés.
- **6 curages** des bâches de relèvement ont été effectués avec un volume total évacué de **92 m³** au poste de refoulement de Beauchamp-Pierrelaye.

Zoom sur... Le poste de refoulement de Beauchamp-Pierrelaye

Cet ouvrage d'assainissement est destiné à faire remonter les eaux usées provenant d'un point bas (à l'aide de pompes de relevage) pour leur permettre de continuer à s'écouler de façon optimale jusqu'à la station d'épuration. Il gère un débit moyen de l'ordre de 12 000 m³/j par temps sec.

Les dispositifs de dégrillage et de dessablement présents sur le site ont permis d'extraire 256 m³ de boues et de sables. Ces produits doivent suivre une filière spécifique de traitement. Ainsi, leur évacuation se fait en ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux).



La dératization

6 000 mètres linéaires de canalisations unitaires ont été dératés, ainsi que 12 bassins de retenue des eaux pluviales.

Le ramassage des déchets flottants

Un volume de 279 m³ de flottants (plastiques, feuilles d'arbre, etc.) et de produits divers (verre, bois, etc.) a été collecté à la sortie des bassins de retenue des eaux pluviales.

Zoom sur... Le lac d'Enghien-les-Bains

258 m³ de déchets flottants ont été évacués dont :

- 75 m³ provenant du lac.
- 183 m³ au niveau des ouvrages installés en amont du lac (notamment dans le bassin Descartes et sur le site des Cressonnières)

Intervenir en urgence

19 interventions de ce type ont été comptabilisées sur les réseaux communaux en 2023 (à Saint-Prix et Bessancourt), principalement pour des désobstructions de canalisation.



Accumulation de graisse retrouvée dans le réseau d'eaux usées

La lutte contre les erreurs de branchement

Bon nombre d'habitations du territoire sont mal raccordées, c'est-à-dire que les canalisations privées d'eaux usées sont branchées au réseau public des eaux pluviales ou inversement. Ces erreurs de branchement occasionnent des pollutions chroniques dans les milieux aquatiques, saturent et endommagent les réseaux. Pour connaître la situation d'une habitation, un diagnostic de conformité est effectué (obligatoire en cas de vente immobilière). Si celui-ci est non-conforme, des travaux doivent être mis en œuvre dans un délai d'un an. Une aide financière peut être octroyée, sans condition de ressources, pour réaliser ces travaux.



Les particuliers

287 diagnostics de conformité

des branchements d'assainissement ont été réalisés chez **des particuliers** cette année, à Bessancourt et Saint-Prix (pour les autres communes, ce sont les communautés d'agglomération qui ont la compétence).

Résultat :

- 👍 **135 branchements** conformes
- 👎 **152 branchements** non conformes

Parmi les 152 branchements non conformes :

- **33 habitants** ont effectué des travaux de mise en conformité.
- **164 700 € de subvention** ont été versés pour les travaux de mise en conformité (via l'Agence de l'Eau Seine-Normandie).

Les entreprises

Elles ont aussi l'obligation de s'assurer de la conformité de leurs branchements d'assainissement, d'autant plus qu'elles rejettent des eaux usées non domestiques pouvant contenir des charges polluantes toxiques (graisses, hydrocarbures, métaux lourds, solvants, micropolluants, eaux de ruissellement souillées ...). Leur déversement est donc encadré par la loi (article L1331-10 du Code de la Santé Publique).

49 entreprises ont été auditées pour le contrôle de leurs branchements d'assainissement

- **36 branchements** ont été évalués conformes.
- **3 entreprises** ont effectué des travaux de mise en conformité.
- **6 arrêtés d'autorisation de déversement** ont été rédigés.

Des projets d'envergure

Mise en séparatif de l'assainissement à Bessancourt

À Bessancourt, le réseau d'assainissement est très ancien, notamment dans la Grande Rue. Il s'agit d'un réseau unitaire, c'est-à-dire que les eaux usées et pluviales sont recueillies dans le même tuyau. Lors de fortes précipitations, la canalisation ne peut absorber toute l'eau. Une partie est alors déversée dans la nature, sans traitement préalable.

La solution : transformer le réseau unitaire en deux réseaux distincts : un pour les eaux usées et l'autre pour les eaux pluviales. 1,6 km et 200 branchements sont concernés. Les travaux seront réalisés progressivement dans les années à venir.

Création d'un réseau d'assainissement public et d'une station d'épuration écologique à Béthemont-la-Forêt et Chauvry

Ces deux communes rurales ne disposent pas de raccordement aux réseaux d'assainissement collectif. Le SIARE va mettre en place un réseau de collecte des eaux usées ainsi qu'une station d'épuration composée de filtres plantés en roseaux. Elle sera implantée sur une parcelle de 18 557 m², bordée à l'ouest par le ru des Glaises, futur lieu de rejet des eaux épurées.

Aujourd'hui, l'ensemble du réseau d'assainissement a été créé sur une portion d'environ 6,3 km. Les travaux de création de la station d'épuration doivent débuter fin 2024 et se poursuivre en 2025.



Prévisualisation de la future station d'épuration écologique des communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry - © AR architectes

03

Nous prenons soin des milieux aquatiques et humides

Étangs, lacs, zones humides, cours d'eau... Les écosystèmes aquatiques et humides prennent des formes différentes. Ils fournissent des services essentiels au bon fonctionnement de nos sociétés : nourriture, énergie, autoépuration, approvisionnement en eau, bien-être et loisirs, prévention des inondations, etc. Depuis 2017, nous agissons pour préserver, réguler et restaurer ces espaces naturels, dans l'exercice de la compétence GÉMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Zone humide à Montlignon

La protection et le développement de la biodiversité

Aujourd'hui, les écosystèmes regroupant une grande variété d'espèces animales et végétales sont fragilisés et finissent par disparaître à cause de l'activité humaine. L'artificialisation des sols, les pollutions mais aussi la prolifération d'espèces végétales exotiques envahissantes sont les principales causes de ce déclin.

Sur notre territoire, nous agissons en faveur de la biodiversité en intégrant des solutions diverses.

La préservation des zones humides

À ce jour, 279 zones humides soit 230 hectares ont été répertoriées sur une partie du territoire du SIARE suite à l'inventaire réalisé par le SAGE - Croult - Enghien - Vieille Mer. Parvenir à identifier ces réserves de biodiversité est une étape essentielle à mettre en œuvre pour mieux les protéger. Par la suite, des travaux d'entretien ou de restauration sont réalisés.

Pour venir compléter l'inventaire du SAGE,

nous avons identifié 77 zones humides en 2023 sur le bassin versant du ru du Vieux-Moutiers représentant une surface de 34,5 hectares.



Zone humide à Montlignon

Une gestion différenciée des espaces verts permettant de protéger la biodiversité

- 6 bassins de rétention des eaux pluviales et 1 zone humide sont gérés en **éco-pâturage**

Cette solution naturelle d'entretien des espaces verts présente de nombreux avantages, notamment la maîtrise de la renouée du Japon, espèce exotique envahissante, et la fertilisation naturelle des sols.

Zoom sur ... l'éco-pâturage

En 2023, nous avons accueilli des moutons noirs du Velay, une race ancienne originaire du Massif central qui s'adapte à tous les climats et aux sols pauvres et humides.



Un agneau est né dans le bassin des Pillies au Plessis-Bouchard !

La durée de gestation de 5 mois nous a laissé penser que l'accouplement a dû se produire au moment où les moutons sont arrivés dans le bassin, pour leur « mission » d'éco-pâturage.

- 5 bassins de rétention sont gérés en **fauche tardive**. Cette technique de gestion des espaces verts a pour principe de respecter le cycle naturel de la végétation en laissant le temps au couvert végétal de se développer. Ainsi, la pollinisation est favorisée et la flore, suffisamment dense, offre un refuge à la faune. Ces îlots naturels contribuent aussi au maintien de zones « vertes » dans les secteurs urbains, offrant des îlots de fraîcheur et permettant l'infiltration de l'eau de pluie.

- L'installation de **ruches** dans 8 bassins de rétention
Les abeilles jouent un rôle indispensable au bon fonctionnement de la biodiversité, par leur activité pollinisatrice.



Gestion des espèces exotiques envahissantes

Pour protéger la flore locale, la maîtrise de certaines espèces, considérées comme invasives, est nécessaire. Sur notre territoire nous constatons la présence de renouée du Japon, de balsamine de l'Himalaya ou encore de myriophylle du Brésil. Ces espèces empêchent les autres végétaux de se développer convenablement. Les potentialités écologiques du milieu sont alors réduites.



Renouée du Japon

L'entretien courant des cours d'eau

8 cours d'eau non domaniaux et leurs affluents parcourent notre territoire sur plus de 30 kilomètres à ciel ouvert. Ils circulent essentiellement en terrain privé, souvent en limite de propriété entre deux parcelles. Si l'entretien régulier des cours d'eau non domaniaux doit être assuré par les propriétaires riverains conformément au Code de l'Environnement (L215-14), nous intervenons régulièrement en complément pour assurer une gestion respectueuse des écosystèmes aquatiques.

8 cours d'eau non domaniaux parcourent notre territoire sur près de : **30 km à ciel ouvert**

Un Programme Pluriannuel d'Entretien (PPE) des cours d'eau a été mis en place avec comme objectifs : l'entretien de la végétation des berges, l'enlèvement des embâcles, débris et flottants mais aussi le nettoyage des grilles situées en travers du lit des rus.

5 interventions en urgence à cause de la formation d'embâcles (voir page 23).
18 tournées d'inspection sur le terrain
2 440 kg de déchets retirés des cours d'eau.



Le suivi du niveau des nappes souterraines

Pour connaître la quantité de la ressource en eau disponible, il est nécessaire de surveiller la profondeur de la surface des nappes, autrement appelé le niveau piézométrique. Que ce soit en période de fortes précipitations ou de sécheresse, il est indispensable de s'y intéresser pour comprendre le comportement et les caractéristiques des aquifères.

23 piézomètres placés à des endroits stratégiques de notre territoire sont régulièrement suivis.

La surveillance des rejets d'eaux d'exhaure lors des chantiers

Lors de chantiers, certains aménageurs ont besoin de pomper et de rejeter provisoirement les eaux des nappes souterraines vers les réseaux publics d'assainissement. Cela nécessite au préalable la délivrance d'un arrêté d'autorisation.

7 nouvelles demandes de rejets ont été reçues et traitées en 2023.

Nos agents étudient les demandes puis émettent un avis favorable ou défavorable en fonction des conditions suivantes :

- Les réseaux et ouvrages publics doivent être en capacité de recevoir le surplus d'eau.
- Les eaux détournées doivent être contrôlées pour éviter une pollution ou une dégradation des réseaux et ouvrages d'assainissement.
- Les eaux détournées ne doivent pas être rejetées dans le réseau d'eaux usées (sauf dérogation exceptionnelle).



Ru du Montubois

Des projets d'envergure

Vaste programme de restauration et de création de zones humides



3 créations de nouvelles zones humides

7 valorisations de zones humides dégradées

- La restauration de zones humides existantes, rue Larive et en amont de la rue des Rosiers à Montlignon, traversées par le ru de Corbon
- Le réaménagement des étangs de la Chasse et des étangs Marie à Saint-Prix et du plan d'eau du Manoir de la Norée à Montlignon
- La valorisation écologique de l'étang du parc de l'établissement scolaire Bury Rosaire à Margency
- La création d'une zone humide pédagogique à Eaubonne
- La réhabilitation d'une zone humide au niveau du bois des Eboulures à Franconville
- L'aménagement hydro-écologique d'une zone humide de 3,5 hectares à Béthémont-la-Forêt

Au total, **31 000 m²** de zones humides sont concernés par ce programme de travaux



Les objectifs sont pluriels : diversification des milieux et augmentation de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau, ralentissement des ruissellements et récupération de volume de rétention pour lutter contre les inondations. **L'ensemble des actions rentre dans le cadre du renforcement de la trame verte et bleue, à l'échelle régionale.**

Restructuration des étangs du Château de la Chasse à Saint-Prix

Inscrit au patrimoine des monuments historiques, le Château de la Chasse se situe au cœur de la forêt de Montmorency. Entouré de 3 étangs en cascade, le lieu représente aussi un intérêt hydraulique notable. Suite à l'étude historique réalisée en 2022 (permettant de connaître l'évolution dans le temps de ces milieux aquatiques), des travaux de restructuration ont été à l'étude en 2023.

L'objectif : optimiser la capacité de stockage des étangs pour atteindre **22 400 à 57 400 m³ d'eau retenus** en fonction

des scénarios sélectionnés et ainsi prévenir les risques d'inondation en aval du bassin versant du ru de Montlignon. Ce réaménagement permettrait également de **créer 3 200 à 29 100 m² de zones humides** en revégétalisant les bords de ces plans d'eau avec une véritable ceinture hélophytique (constituée de roseaux et de jonc), pour ainsi favoriser le développement de la biodiversité.



Zone humide à Béthémont-La-Forêt

Mesure de la vitesse d'écoulement de l'eau avec un courantomètre

04

Nous œuvrons pour préserver la qualité de l'eau

Des milieux aquatiques en bonne santé sont la clé de l'équilibre environnemental de nos territoires. Chaque année, plusieurs actions sont mises en œuvre pour assurer le suivi, la surveillance et le contrôle des éventuelles pollutions.

Site des Cressonnières, Saint-Gratien

Des mesures régulières des eaux de surface

Mesurer la qualité de l'eau permet de mieux connaître l'état écologique des milieux aquatiques et notamment l'impact des erreurs de branchement d'assainissement sur le milieu naturel. Ainsi, nous pouvons déterminer les actions les plus pertinentes pour les préserver. Nous réalisons régulièrement des prélèvements et des analyses de l'eau sur l'ensemble de notre territoire.

En 2023, différentes campagnes de suivi ont été mises en place :

- 4 campagnes sur les paramètres **physico-chimiques** (analyse des nutriments, métaux, nitrates, pesticides, composés d'usages industriels, hydrocarbures, paramètres indicateurs de contamination par des eaux usées comme l'ammonium NH4+, bactéries indicatrices de contamination fécale etc).
- 1 campagne **hydrobiologique** dans le milieu naturel (étude des macroinvertébrés et des diatomées sous forme d'indices biologiques)

3 types de mesures

- Des prélèvements d'eau ou de sédiments, qui sont ensuite analysés en laboratoire.
- Des mesures in situ effectuées par sonde (mesure immédiate de température, de la conductivité, de l'oxygène dissous, du PH, de la turbidité ...)
- Des mesures de débit permettant de croiser la qualité et le volume de l'eau afin d'en déduire les flux de pollution.

Les campagnes de prélèvement ont été mises en place dans :

- les cours d'eau : **27 points de prélèvement**
- les réseaux et ouvrages d'assainissement : **25 points de prélèvement**



Prélèvement d'eau au lac d'Enghien-les-Bains

2 indicateurs pour évaluer la qualité de l'eau :

L'état écologique (biologie, physicochimie) tient compte de l'écosystème dans son ensemble. Il se base sur des paramètres biologiques (abondance des espèces de poissons d'une rivière par exemple), tout en tenant compte de paramètres physico-chimiques (oxygène dissous dans l'eau, température, etc.)

L'état chimique s'évalue d'après la présence et la concentration dans l'eau d'une liste de 53 substances polluantes ayant un impact environnemental avéré.

La gestion des pollutions

Dès qu'une pollution est signalée, nos services techniques se déplacent sur le terrain, apprécient le caractère urgent de la pollution, essayent de trouver l'origine du problème et réalisent des prélèvements.

L'objectif : éviter la diffusion de la pollution !

9 pollutions ont été constatées en 2023

- 3 pollutions par les eaux usées.
- 2 pollutions aux hydrocarbures.
- 3 pollutions aux produits chimiques (hors hydrocarbures).
- 1 pollution indéterminée.

Par rapport à 2022, nous observons une diminution de 55% des pollutions constatées.

La prise en charge d'une pollution est évaluée en moyenne à 7 000 euros



Pollution aux argiles, ru des Haras, à Montmorency



Finalisation du réaménagement du site des Cressonnières à Saint-Gratien

Situé en zone urbaine au carrefour des villes de Saint-Gratien, Eaubonne, Enghien-les-Bains et Soisy-sous-Montmorency, le site des Cressonnières est un lieu stratégique, en amont du lac d'Enghien-les-Bains qui assure l'apport de 70 % de ses eaux. Il connaissait depuis de nombreuses années des problèmes de pollutions récurrentes ayant des conséquences négatives sur la faune et la flore.

Un circuit innovant de dépollution a été mis en place :

- Dès l'arrivée des eaux pluviales sur le site, un pré-traitement est effectué par 1 piège à cailloux et 2 dégrilleurs permettant de retenir les pollutions solides (canettes, débris, papiers et autres flottants).
- Les pollutions liquides sont recueillies dans un bassin de décantation puis déviées vers la canalisation d'eaux usées via une conduite by-pass.
- Enfin, une filtration naturelle de l'eau par des Jardins Filtrants® et un enrichissement en oxygène par une cascade complètent et terminent le circuit de dépollution.

La lutte contre les cyanobactéries

Les cyanobactéries sont des organismes microscopiques, proches des algues, qui se développent dans les milieux aquatiques. Elles contiennent des pigments qui leur donnent une coloration verte caractéristique.

Leur prolifération est favorisée par la stagnation de l'eau, les fortes chaleurs et l'ensoleillement. Certaines d'entre elles produisent des toxines dangereuses pour les animaux et les êtres humains. Elles concurrencent les autres formes de vie aquatique et étouffent les poissons en consommant l'oxygène disponible.

Depuis quelques années, le phénomène s'est considérablement développé. Le faible renouvellement de l'eau conjugué à une profondeur limitée des plans d'eau entraînent une évaporation plus importante qu'à l'accoutumée et donc un manque d'oxygène.



En 2023, une crise s'est produite dans le lac d'Enghien-les-Bains

1,2 t de poissons morts

ont été ramassés en seulement 24 heures.

En plus des actions mises en place pour améliorer la qualité de l'eau dans le lac comme :

- la lutte contre les erreurs de branchement (voir page 12).
- le réaménagement du site des Cressonnières.
- la lutte contre les cyanobactéries.

4 zones d'aération ont été mises en place à des endroits stratégiques. Cette mesure palliative crée des îlots d'oxygène pour les poissons.

Des projets d'envergure

Renaturation de 4 tronçons du ru de Montlignon, à Eaubonne

Toute action sur les milieux aquatiques a des incidences écosystémiques. En effet, agir sur les cours d'eau a toujours un impact global sur les différents biotopes qui les composent. Les projets de renaturation, comme celui-ci, permettent aussi bien d'améliorer la qualité de l'eau, son écoulement pour éviter les risques d'inondation et développer la biodiversité.

De cette manière, plusieurs travaux sont prévus pour 2025 :

- 1 projet de renaturation des berges (enlèvement du béton) sur 2 portions du ru.
- 1 reméandrage du cours d'eau en amont du lavoir de Montlignon.
- 1 projet de renaturation et de reméandrage à la confluence du ru de Corbon et de Montlignon.



Amont du lavoir de Montlignon



Berge aménagée en béton sur la partie ouest du lac d'Enghien-les-Bains

Aménagement écologique des berges du lac d'Enghien-les-Bains

Le diagnostic est sans appel. **90 % des berges du lac d'Enghien-les-Bains sont artificielles**, empêchant la phytoépuration naturelle de l'eau et le développement de la biodiversité. **Ainsi, 8 secteurs d'intervention ont été sélectionnés pour être réaménagés et renaturés. Cela représente 1 800 mètres sur les 3000 mètres de berges du lac.**

Porté conjointement avec la ville d'Enghien-les-Bains, cet ambitieux projet a plusieurs objectifs :

- Améliorer la qualité de l'eau et la valeur écologique du site, classé « patrimoine remarquable »
- Valoriser le paysage
- Stabiliser les berges pour la sécurité du public

Les résultats de l'étude, ainsi que l'ensemble des aménagements préconisés ont été présentés et validés par les membres du Bureau Syndical du SIARE et les partenaires associés. **Les travaux doivent débuter fin 2025.**

05

Nous agissons pour prévenir les risques d'inondation

Le caractère très urbanisé de notre territoire et sa position géographique, placé sur les coteaux des buttes de Montmorency, de Cormeilles et en fond de vallée, accroissent les risques d'inondation. Nous mettons en œuvre différents moyens pour assurer la prévention de ces risques, notamment, l'inondation par ruissellement, typique des zones urbaines imperméabilisées.

La rue de Paris à Montlignon inondée en 2018.

Des solutions fondées sur la nature

Protection des zones d'expansion de crue

Le SIARE a lancé **une stratégie foncière pro-active** pour identifier et acquérir des terrains ayant un intérêt stratégique et pouvant servir par exemple de zone naturelle d'expansion de crue ou pouvant s'inscrire dans une logique de désimpermeabilisation des sols. **Dans ce cadre, nous avons signé une convention avec la SAFER Ile-de-France** (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural). Ainsi, nous disposons sur notre territoire d'un observatoire foncier des espaces naturels et agricoles.

Mise en place d'un vaste plan d'action pour protéger, restaurer et développer les zones humides du territoire

Ces éco-systèmes jouent en effet un rôle de tampon permettant de stocker l'eau. Des zones d'expansion de crue peuvent ainsi être protégées en bordure des cours d'eau. La restauration des zones humides a également pour objectif de recréer un écosystème favorable à la biodiversité (voir page 17).

15 000 m³ d'eau par hectare

c'est le volume d'eau pouvant être stocké par une zone humide

23 bassins de stockage 

capables de retenir jusqu'à 490 000 m³

Soit l'équivalent de 181 piscines olympiques

Entretien et renaturation des cours d'eau artificialisés

L'état des berges des cours d'eau joue un rôle primordial pour prévenir les risques d'inondations. Des berges naturelles végétalisées permettent de ralentir les écoulements et d'absorber l'eau. Alors que des berges verticales et bétonnées vont plutôt accélérer sa vitesse et générer des risques de débordement. C'est pourquoi le SIARE porte plusieurs projets de renaturation de berges artificielles (p21).

D'autres facteurs amplifient également les risques d'inondation :

Plus de 180 ouvrages en travers

recensés sur le ru de Montlignon en zone urbaine : aqueducs, ponceaux, passerelles, ponts, seuils, chutes, grilles, ouvrages de régulation, lavoirs, fosse à sable, bassins d'agrément ...

La présence d'embâcles

c'est-à-dire d'obstacles, dans le lit du cours d'eau peut amplifier les risques d'inondation en formant des bouchons notamment au niveau des ouvrages. Ils empêchent l'eau de s'écouler normalement. Nous intervenons donc pour enlever les embâcles que nous identifions comme problématiques (p.16).

La gestion des bassins de retenue

Lors des épisodes pluvieux, ils sont utilisés afin de stocker temporairement l'eau. Nous disposons de 20 bassins à sec et enherbés, 3 bassins en eau et 3 bassins enterrés.

Une fois l'épisode pluvieux terminé, ils restituent progressivement l'eau stockée au réseau et au milieu naturel.

Des bassins qui remplissent leur rôle

En 2023 :

1 seul bassin a dépassé le seuil de 75% de taux de remplissage

5 ont dépassé 50% de taux de remplissage

11 ont dépassé le seuil de 25% de remplissage



Débord du cours d'eau, ru de Montlignon, Route de Paris, 2018

L'auto-surveillance

Nous disposons également de 150 capteurs et sondes, répartis sur une cinquantaine de points stratégiques : bassins de stockage, déversoirs d'orage, poste de refoulement, nœuds stratégiques comme par exemple les connexions entre des réseaux d'eaux usées et unitaires, les cours d'eau. Le dispositif de mesure est composé de capteurs de hauteur (sondes piézométriques, capteurs ultrason, sondes radar) et de vitesse : capteurs doppler, cordes de vitesse (temps de transit). Ces appareils permettent de recueillir des informations comme le débit, la hauteur d'eau et la vitesse. Les données sont transmises en temps réel à notre système de supervision. **Une maintenance préventive des équipements est réalisée chaque mois, tout au long de l'année.**



Zoom sur la construction du bassin de stockage des eaux pluviales à Deuil-la-Barre

En 2023, la construction du bassin du Moutier s'est achevée après 3 années d'études et 2 ans de travaux. La réalisation de ce bassin enterré répond à un double objectif :

- Permettre un stockage optimal des eaux pluviales et protéger les habitations des inondations
- Capturer les eaux pluviales issues du ruissellement urbain

 **Capacité de stockage de 15 000 m³**
(l'équivalent de 6 piscines olympiques)

30 entreprises différentes ont participé au chantier

Bassin enterré :

35 m de diamètre
20 m de profondeur

1 Le bassin est équipé de plusieurs ouvrages visant à améliorer la qualité des eaux avant leur retour dans le milieu naturel :

- 2 **dégrilleurs** retiennent les pollutions solides (papiers, débris, canettes et autres flottants).
- 1 **processus de décantation** permet de retenir les sédiments et autres pollutions liquides au fond du bassin.
- 2 **pompes** renvoient les eaux polluées captées vers le réseau des eaux usées.
- 4 **pompes** évacuent les eaux décantées vers le réseau des eaux pluviales.

2 En surface, un **local technique HQE[®]** (Haute Qualité Environnementale) économe en énergie, avec une façade végétalisée.

3 Un **aménagement paysager respectueux de l'environnement** et propice au développement de la biodiversité, sur un site de plus de 5 000 m².

4 Une **gestion des eaux pluviales** à la parcelle avec des noues et des dalles alvéolées végétalisées, permettant d'infiltrer l'eau dans le sol.

Le suivi de la pluviométrie

Nous effectuons une surveillance à partir des données de Météo France et de nos 7 pluviomètres répartis sur l'ensemble du territoire.

Une fois analysées, ces données nous permettent de mettre en œuvre différentes actions : vérification des niveaux de remplissage des bassins de rétention, des niveaux de la nappe phréatique, de la présence d'embâcles aux sites stratégiques, prise en compte de la saturation des sols par les pluies précédentes ... En cas de risques majeurs, en lien avec les alertes Météo France, nous avons mis en place un système d'alerte permettant d'informer les habitants en temps réel via sms/mail.



2023, une année très pluvieuse

- **Cumul pluviométrique annuel = 673 mm.** Il s'agit d'un des cumuls les plus élevés depuis 12 ans (début des données statistiques du SIARE). C'est 57 mm de plus que la moyenne sur 30 ans (données Station Météo-France du Bourget).
- **83 jours de pluie** (68 en 2022) (est considéré comme jour de pluie une pluviométrie moyenne supérieure à 2 mm)
- **23 jours** dont le cumul est supérieur à 10 mm (8 en 2022)

La promotion de la gestion des eaux pluviales à la parcelle

Pour limiter les risques d'inondation, il est important de réduire le volume d'eaux pluviales évacué dans les réseaux. Pour cela, nous promovons la gestion des eaux pluviales à la parcelle, aussi bien sur le domaine privé que public.

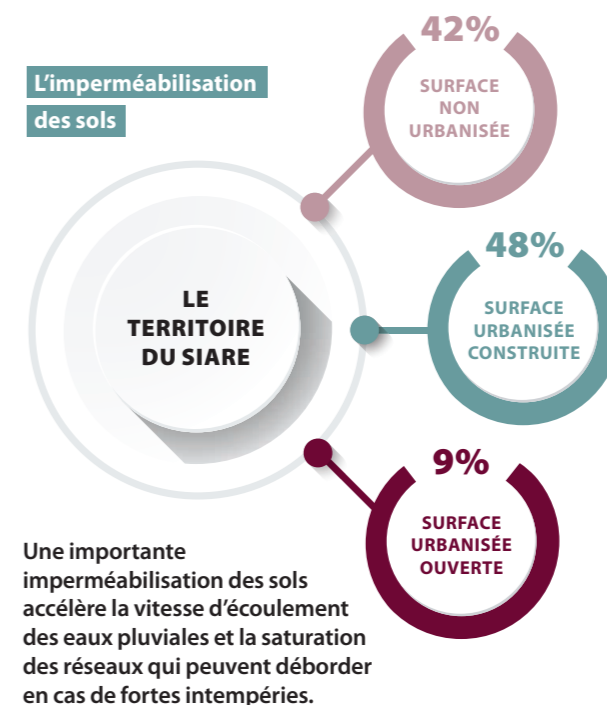
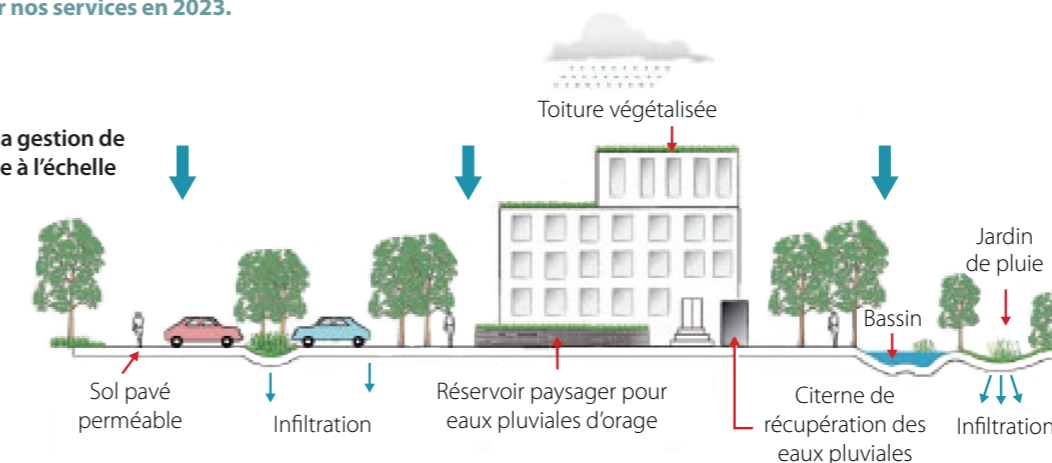
Désimperméabiliser et permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer au plus près de son point de chute est aujourd'hui une nécessité.

Nous avons un rôle de conseil auprès des communes, particuliers, professionnels, promoteurs immobiliers, aménageurs concernant la gestion des eaux pluviales.

D'un point de vue réglementaire et après étude, nous donnons notre avis (accord, refus ou prescriptions particulières) aux demandes d'autorisation de construire qui nous sont adressées par les communes ou les communautés d'agglomération. Ces avis permettent d'émettre des prescriptions sur la gestion des eaux pluviales et de rappeler le règlement d'assainissement collectif syndical ainsi que l'application du SAGE Croult – Enghien – Vieille Mer sur les communes concernées par ce schéma.

872 permis de construire ou d'aménager ont été instruits par nos services en 2023.

Schéma de la gestion de l'eau pluviale à l'échelle d'une ville



Des projets d'envergure

Aménagements d'hydraulique douce en Forêt de Montmorency

L'objectif est de limiter le ruissellement et l'érosion des sols en forêt de Montmorency et ses abords. En concertation avec l'Office National des Forêts, **214 dispositifs** vont être mis en place fin 2024. Il s'agit de petits aménagements comme la création de renvois d'eau sur les chemins, de fossés à redents, la création de mares, l'optimisation des dépressions fermées ... faisant appel au génie végétal. Ils favoriseront la retenue et l'infiltration de l'eau de pluie dans le massif forestier et ralentiront ainsi l'arrivée d'eau à l'aval, dans les zones urbanisées. Ils s'intégreront également parfaitement au paysage et participeront au renforcement de la trame verte et bleue, ainsi qu'à la protection de la biodiversité.

Refonte du bassin de retenue des eaux pluviales de la mare de Beauchamp

A cause du changement climatique, les épisodes pluvieux sont plus intenses et certains bassins de retenue doivent donc être agrandis, afin de continuer à remplir efficacement leur rôle de lutte contre les inondations. C'est le cas de la mare de Beauchamp, mitoyen du réseau ferré. Après plusieurs années d'étude, les travaux se dérouleront en 2 étapes, à partir de 2025 : d'abord, le réaménagement du bassin avec la création d'un mur isolant de la voie de chemin de fer; puis l'extension du bassin afin d'augmenter sa capacité de stockage.



06

Nous sensibilisons à la protection de l'eau

Manifestation aux bois des Éboulures, à Franconville

Des animations tout au long de l'année

Les équipes du SIARE participent chaque année à plusieurs manifestations municipales ayant pour thème la nature, l'environnement ou le développement durable. L'objectif : aller à la rencontre des habitants, expliquer nos missions et sensibiliser petits et grands aux bonnes pratiques de l'eau et de l'assainissement.

En 2023, nous avons participé à :

 **6 manifestations**
Près de **900 personnes sensibilisées**

Nous proposons également aux enseignants du primaire :

 **Des interventions pédagogiques**

400 enfants ont été sensibilisés au cycle de l'eau et à l'assainissement. L'objectif est d'augmenter progressivement le nombre de classes bénéficiant de ces ateliers pédagogiques. Lors de ces manifestations, nos animateurs prennent appui sur des maquettes pédagogiques :

- **La maquette du « Petit cycle de l'eau »** à l'échelle d'une ville et **la maquette du « Cycle de l'eau domestique »** à l'échelle d'une maison
- **La maquette inondable du « Cycle de l'eau naturel - Bassin versant »** illustrant les risques d'inondation.

Une visite sur le terrain avec comme thème les zones humides a également été organisée pour un groupe de lycéens français, allemands et polonais via le comité de jumelage franco-allemand de Taverny.



Fête de la Nature, à Soisy-sous-Montmorency

Des projets en lien avec des établissements scolaires

Lorsqu'un projet s'y prête, nous associons les établissements scolaires. Ainsi, le service Environnement et Milieux Aquatiques a mené une action pédagogique au sein de l'établissement Bury-Rosaire, à Margency. En effet, le site fait partie d'une zone identifiée comme prioritaire pour le réaménagement et la renaturation des milieux aquatiques, avec un plan d'eau et le passage du ru de Montlignon sur ses parcelles. En lien avec la démarche éco-école, plusieurs ateliers de sensibilisation ont été mis en place.

À cette occasion, les élèves ont identifié et délimité les zones remarquables du site présentant un fort intérêt environnemental. Ils ont ensuite évalué les potentialités de renaturation et les besoins de protection.

Enfin, les élèves ont pu participer à la réalisation du diagnostic et discuter des scénarios envisagés pour aménager la zone, avec pour objectif de favoriser la biodiversité.

Le projet de création d'une zone humide pédagogique à Eaubonne est également en cours de réalisation. Une zone humide à restaurer a été identifiée au niveau du stade Paul Nicolas, attenante au ru de Montlignon. Cette zone est représentative de la volonté de créer des îlots de fraîcheur en zone urbaine, et de prévenir les risques d'inondation. Tout au long du projet, le groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau y est associé. Un travail de sensibilisation est mené avec les élèves dans le cadre d'une approche pédagogique.



Des partenariats noués avec des associations

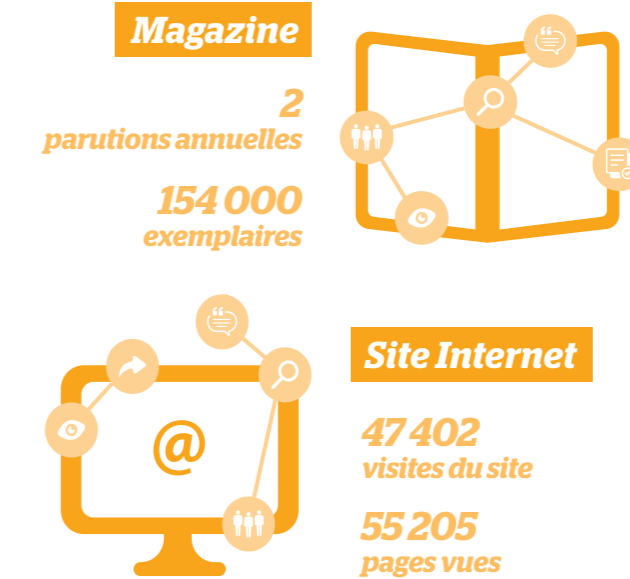
En 2023, le SIARE a accompagné 2 associations agissant pour l'eau et la biodiversité pour les aider dans leurs activités de sensibilisation.

Un dispositif de communication complet

Dans le cadre de notre mission de service public, nous menons des actions d'information et de sensibilisation, auprès des habitants. Les missions techniques du syndicat peuvent être méconnues, il est donc essentiel de les expliciter. Ainsi, depuis 2013, nous diffusons un magazine semestriel, « Le Petit Collecteur ». Près de 154 000 exemplaires sont distribués dans les boîtes aux lettres de l'ensemble de notre territoire syndical.

Notre site internet est un outil d'information incontournable, accessible à tous et mis à jour régulièrement.

Les réseaux sociaux ont permis de diffuser largement des messages de sensibilisation au même titre que les newsletters envoyées bimensuellement à notre liste de diffusion.



Prévisualisation de la future « Maison de l'Eau » à Saint-Gratien, 2024 - © Nos architecture

La création d'un lieu ressource : la Maison de l'Eau

Projet initié en 2019, la construction de la Maison de l'Eau démarre en 2024. Voulu comme un lieu de formation et de sensibilisation, le bâtiment de près de 800 m² sera unique dans le Val d'Oise. Situé à côté du site des Cressonnières, à Saint-Gratien, il a vocation à accueillir un large public : enfants et adultes (citoyens, professionnels, acteurs de l'eau, élus, associations ...) lors de différents événements : ateliers pédagogiques, expositions, formations, conférences et tables-rondes ...

Différentes thématiques seront abordées : l'assainissement, la gestion de l'eau de pluie, la biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides, les risques d'inondation, protéger l'eau de la pollution, les éco-gestes ...

Fonctionnement

Les ressources humaines



35 collaborateurs

motivés et passionnés, aux profils et aux compétences variés :

Nombre d'agents catégorie A = 19

Nombre d'agents catégorie B = 6

Nombre d'agents catégorie C = 10

- **Une équipe jeune et dynamique**, moyenne d'âge : 40 ans
- **Un effectif stable qui se structure** : 3 départs et 7 nouveaux collaborateurs en 2023
- **Une égalité femmes/hommes** : 18 femmes et 17 hommes, une direction paritaire avec 3 femmes sur 5 dans le Comité de direction
- **Des professionnels bien formés** : 84 jours de formation en 2023 dont 17,5 de jours de formations obligatoires.

Intervenir en milieu confiné et insalubre nécessite d'être bien formé, pour des questions de sécurité. Tout le personnel technique suit des formations spécialisées obligatoires à intervalles régulières, notamment le Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés (CATEC) et l'autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Le personnel reçoit également des formations sur le sauvetage et secourisme au travail, secours incendie et évacuation incendie, ainsi que l'habilitation électrique.

Un système d'astreinte

Il permet d'intervenir 24h/24h, 7 jours sur 7, en cas d'urgence. 16 agents mobilisés sur 35 et une dizaine de prestataires peuvent intervenir pour divers problèmes : pollution, inondation ...



Des interventions en régie

Nous assurons en régie la totalité de nos compétences et travaillons en collaboration avec plusieurs entreprises spécialisées, il n'y a pas de délégation de service public. Nous restons décisionnaires de l'opportunité de l'ensemble des interventions et des travaux, de leur programmation, de la passation des commandes et du suivi des chantiers, aussi bien technique que financier. En 2023, 21 marchés publics et 69 contrats ont été passés, ainsi nous contribuons à faire vivre le tissu économique local.

Les ressources financières

Contributions des EPCI adhérents

pour la gestion des eaux pluviales

Communauté d'agglomération Plaine

Vallée : **2 177 953 €**

Communauté d'agglomération

Val Parisis : **3 300 303 €**

Participation des communes

238 821 €

Aides

accordées notamment par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ou le Conseil départemental du Val d'Oise

Redevance assainissement

payée par les usagers via la facture d'eau potable dont une part* sert à financer l'assainissement des eaux usées.

Montant perçu par le SIARE : **9 537 051 €**

Taxe GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : 6 787 102 €

PFAC

Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) sur les nouveaux branchements : 151 463 €

Les recettes du SIARE

* La part Assainissement comprend à la fois la collecte, le transport et le traitement des eaux usées. Le SIARE n'en est donc pas le seul bénéficiaire.

Lexique

Assainissement : gestion des eaux usées, c'est-à-dire leur évacuation, leur transport (dans les « égouts ») puis leur traitement en station d'épuration, avant le retour de l'eau au milieu naturel. L'assainissement est soit collectif (un réseau d'assainissement public collecte les eaux usées), soit non collectif (système d'assainissement privé non raccordé au réseau public : fosse septique, fosse toutes eaux, épandage, etc.).

Bassin de retenue ou de stockage : ouvrage destiné à contenir le surplus d'eau de pluie en cas de fortes précipitations, participant ainsi à la prévention des risques d'inondations. Il peut être en eau ou à sec. Une fois l'épisode pluvieux terminé, le bassin restitue progressivement l'eau au réseau d'eaux pluviales ou au milieu naturel.

Bassin versant : espace, délimité par des lignes de crête (ligne de partage des eaux), dans lequel toutes les eaux (pluie, cours d'eau ...) s'écoulent naturellement vers un même point appelé exutoire (celui-ci peut être une rivière, un fleuve, un lac ...). Un bassin versant est une réalité géographique et hydrologique qui va au-delà des limites administratives des communes ou des départements.

Diatomée : algue microscopique unicellulaire dont le squelette externe est composé de silice.

Eaux usées : eaux polluées par l'usage qui en a été fait. Celles provenant des habitations (les eaux usées domestiques) se composent des eaux vannes (issues des toilettes) et des eaux grises ou ménagères (issues des lavabos, douche, cuisine, linge, etc.).

EUND (Eaux Usées « Non Domestiques ») : Eaux usées issues d'une activité industrielle, artisanale ou commerciale, dont les caractéristiques diffèrent d'une eau usée provenant de l'usage domestique de l'eau.

Embâcle : amoncellement anormal de matériaux ou de débris divers (bois, végétaux, déchets, etc.) dans les cours d'eau, qui peut amplifier les risques d'inondation.

GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : compétence juridique créée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM). Le Code de l'Environnement définit les missions de la GEMAPI dans son article L. 211-7 : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Macroinvertébré : animal visible à l'œil nu, dépourvu de colonne vertébrale et d'os en général, tel que les insectes, mollusques, crustacées et vers, habitant au fond des rivières et des plans d'eau.

Nappe d'eau souterraine : masse d'eau contenue dans les interstices ou les fissures d'une roche du sous-sol qu'on nomme aquifère. Seule l'eau libre, c'est-à-dire capable de circuler dans la roche fait partie de la nappe. Le niveau des nappes peut varier en fonction des infiltrations et des prélèvements d'eau.

Ouvrage de décantation : Ouvrage qui permet un traitement sommaire des eaux usées par passage dans un bassin. Sous l'effet de la gravité et du net ralentissement du débit dans l'ouvrage, les impuretés, plus lourdes que l'eau, tombent au fond. Les eaux ainsi « clarifiées » s'écoulent par la partie haute de l'ouvrage et continuent leur cheminement dans le réseau d'assainissement.

Période de retour : durée moyenne au cours de laquelle, statistiquement, un événement pluvieux d'une même intensité se reproduit.

Phyto-épuration : Dépollution naturelle de l'eau par des plantes aux propriétés filtrantes comme le carex, le roseau commun, le jonc, la massette ...

Poste de relèvement : Equipement de pompage mettant sous pression les eaux afin de leur permettre de franchir un relief et de poursuivre leur écoulement.

Réseau d'assainissement collectif : Ensemble des canalisations et ouvrages auxiliaires assurant le transport des eaux usées vers une installation de traitement. On distingue les réseaux unitaires et séparatifs.

Réseau séparatif : Mode de collecte dans lequel les eaux usées et pluviales transitent par des canalisations distinctes.

Réseau unitaire : Mode de collecte ne distinguant pas les eaux usées et pluviales qui sont mélangées dans une seule et même canalisation, jusqu'à la station d'épuration.

Ripisylve : une zone plus ou moins large en bordure des milieux aquatiques, où pousse un ensemble d'espèces végétales. Elle joue un rôle écologique important : elle favorise l'infiltration de l'eau dans le sol, améliore la qualité de l'eau en la filtrant et offre un habitat favorable à la faune, ce qui permet de développer la biodiversité.

Ru : Petit ruisseau

Ruissellement : Écoulement instantané et temporaire des eaux de pluie sur une surface perméable ou imperméable (chaussée, toiture, terrasse, jardin, ...), à la suite d'une averse.

SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : Etabli par les acteurs locaux et soumis à l'approbation du préfet, le SAGE vise à une gestion équilibrée et collective de la ressource en eau. Constitué d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, d'un règlement et d'un Rapport Environnemental, toute action d'aménagement du territoire doit être compatible avec ses préconisations. Enfin, le SAGE doit être compatible avec le SDAGE.

Zones humides : éco-systèmes ayant un type de sol et/ou une flore spécifiques et où la présence de l'eau est permanente ou temporaire. Elles peuvent prendre différentes formes : marais, tourbière, forêt alluviale, prairie ... et nous rendent de nombreux services : protection contre les sécheresses et les inondations, préservation de la biodiversité, îlots de fraîcheur en ville, recharge des nappes phréatiques, absorption du carbone, filtration des polluants de l'eau ...



Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains

1 rue de l'Égalité - 95230 Soisy-sous-Montmorency
Tél : 01 30 10 60 70 / Fax : 01 30 10 60 71 - info@siare.net

www.siare95.fr

